

**Séance du 08 juillet 2021**

**Compte-rendu des votes**

**en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**2021-07-032 : Convention Local Ados Saint Laurent Nouan – vacances été 2021**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de la convention pour l'ouverture du local ados à Saint Laurent Nouan aux vacances scolaires d'été :

- du 12 juillet au 23 juillet 2021 (fermé le 14 juillet)
- du 16 août au 27 août 2021

avec partenariat avec des associations sportives et culturelles.

Le coût du séjour est fixé par la commune de Saint Laurent Nouan à 25 € par activité journalière et par jeune. Cette somme est forfaitaire quelle que soit l'activité organisée.

La commune de La Ferté saint Cyr s'engage à compenser à la commune de Saint Laurent Nouan :

- Pour les familles ne bénéficiant pas de bons vacances :  
La somme de 25 € par jour d'activité par jeune
- Pour les familles bénéficiant de bons vacances :  
La différence entre le reste à charge soit 25 € par jour et le montant de bons vacances perçus par la commune de Saint Laurent Nouan.

Le coût pour les communes sera au prorata du nombre de jeunes de la commune.

La prise en charge de la commune sera à hauteur de 50 % du coût du séjour par enfant de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement de la convention et la prise en charge de la commune à hauteur de 50 % du coût du séjour par enfant de la commune.

**2021-07-033 : Journée de Solidarité**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire qui a émis un avis favorable en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La journée de solidarité, soit 7 heures pour le personnel titulaire et stagiaire ainsi qu'aux agents non titulaires travaillant à temps complet et, proratisé pour les agents à temps non complet, peut être accomplie selon la modalité suivante :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai  
ou
- Le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur  
ou
- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'un jour de congé annuel : ***la journée de solidarité sera fractionnée en heures tout au long de l'année.***

Madame le Maire propose au conseil municipal que la réalisation de la journée de solidarité soit mise en place de la façon suivante :

- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'un jour de congé annuel, soit : ***la journée de solidarité sera fractionnée en heures tout au long de l'année.***

Pour l'année 2021, à partir du mois de juillet.

Une note de service sera établie à l'attention des agents communaux.

sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante :

- *La journée de solidarité sera fractionnée en heures tout au long de l'année.*

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**DIT** qu'elle prendra effet à compter de l'année 2021 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents non titulaires.

<b>2021-07-034 : Contrat extincteurs</b>
--

Madame le Maire informe le conseil municipal que 2 propositions ont été reçues pour des contrats de maintenance des extincteurs :

1. **Société Concept Sécurité** – 641 avenue du Grain d'Or – 41350 VINEUIL

✓ 44 Extincteurs portatifs x 8.20 €HT en garantie totale Pour la somme de 360.80 € HT, frais de dossier de 3.20 € HT et un déplacement de 10.00 € HT  
Soit un total de 374.00 € HT.

✓ 1 Exutoire de fumée x 20.00 €HT Pour la somme de 20.00 € HT, frais de dossier de 3.20 € HT et un déplacement de 10.00 € HT. Soit un total de 33.20 € HT.

✓ 5 Vérifications d'alarme incendie x 28.00 €HT Pour la somme de 140.00 € HT, frais de dossier de 3.20 € HT et un déplacement de 10.00 € HT.  
Soit un total de 153.20 € HT..

2. **Société Maintenance Incendie Protection (MIP)** 4 rue des Bruyères – 41200 ROMORANTIN

✓ 44 Extincteurs portatifs x 6.50 € HT. Pour la somme de 286.00 € HT

La vérification en formule forfait comprend les pièces détachées telles que joint de tête, cartouches, charges et maintenance additionnelle mais ne comprend pas les extincteurs neufs ou échanges standards ainsi que les recharges suite à sinistre ou vandalisme.

Vacation de déplacement : 21 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DÉCIDE** de retenir la proposition de la :

**Société Concept Sécurité** – 641 avenue du Grain d'Or – 41350 VINEUIL

La durée du présent contrat, est de 1 an à compter de la date de prise d'effet des présentes. Ce contrat est reconductible tacitement par périodes égales à la durée initiale.

<b>2021-07-035 : Tarifs livre du Patrimoine</b>
---

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé au Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher (C.D.P.A.41) 34 avenue Maunoury – 41000 BLOIS, de rééditer le livre du « Patrimoine dans votre commune » n° 28.

Le C.D.P.A. a remis une convention de mise en dépôt des 27 livres du patrimoine au tarif unitaire de 17 € soit un total de 459 €.

Le prix de vente actuel du livre du patrimoine est de 14 €

Madame le Maire propose de vendre le livre du patrimoine au prix de 17 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Décide de fixer le prix de vente du livre du patrimoine à 17 € l'unité.

**2021-07-036 : Baux de chasse – Renouvellement Le Cormier et Le Marchais Perrin**

La commission d'appel d'offre réunie le 28 juin 2021, à l'unanimité des membres présents, a décidé de renouveler le bail de chasse au Cormier et d'attribuer le bail au Marchais Perrin par soumissions,

Après l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offre de LA FERTE-SAINT-CYR, a décidé de consentir les baux de chasse à :

- Messieurs JOUBERT Emmanuel, FARAULT Jérôme, BEIGNET Roland pour un terrain cadastré section AH n° 32-33-36-37-38 «Le Cormier », d'une contenance de 2 ha 56 ares 89 ca, au prix de 261 € (deux cent soixante et un euros).
- Monsieur LEGOUT Michel pour un terrain cadastré section AI n° 49 « Le Marchais Perrin », d'une contenance de 76 ares 02 ca, au prix de 130 € (cent trente euros).

La commission d'appel d'offre donne tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer les baux correspondants, sachant que l'entrée en jouissance est fixée au 08 juillet 2021.

**2021-07-037 : Tarifs Restauration scolaire septembre 2021**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Les derniers tarifs de la cantine scolaire avaient été votés en juillet 2019 (D2019-024) pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

Tarif normal : 3.30 €

Tarif familles nombreuses (3 enfants scolarisés) : 3.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame le Maire :  
**FIXE** les tarifs pour les tickets de cantine à partir de **septembre 2021** :

Tarif normal : **3.50 €**

Tarif familles nombreuses (3 enfants scolarisés) : **3.20 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents – (Pour 11 – Abstention 03 – Contre 00) :  
**ADOpte** ces nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2021-2022.

**2021-07-038 : Recrutement dans le cadre de l'apprentissage – autorisation donnée au Maire**

Madame le maire informe le conseil municipal que compte tenu du nombre d'enfants inscrits à la rentrée prochaine en petite section de maternelle, il est envisagé de recruter un(e) jeune en CAP Accompagnement Petite Enfance.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ De décider du recours au contrat d'apprentissage ;
- ✓ De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- ✓ D'autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif ;
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à adhérer au groupement d'employeurs (GE) Métiers Partagés qui propose une « solution globale Ressources humaines », pour un montant de 92.00 € par an ;
- ✓ De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

-----

#### Point sur les travaux

3 aires de croisement route du Branloup ont été réalisées, des panneaux de signalisation vont être posés.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour un programme sur 4 ans de curage des fossés de la commune.

#### Questions orales et informations

École : l'écran interactif tactile a été posé mercredi 30 juin dans la classe.

#### Formations :

Service technique : CACES (engins de chantier) 06, 08 et 12 octobre 2021 avec la CCGC : 21 heures dont 1 jour de théorie et 2 jours de pratique, Thierry BAUSSIÉ et Jérôme BENARD sont inscrits.

Cantine : Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) 08 et 09 juillet de 14 H 30 à 17 H 30 à Bracieux, Sabrina RUBIO est inscrite.

Invitation pour les nouveaux arrivants : vendredi 10 septembre 2021 à 18 H 30 à la salle polyvalente.

La brocante organisée par Ensemble et Solidaires prévue en septembre a été annulée.

Le Maire,

Anne-Marie THOMAS.